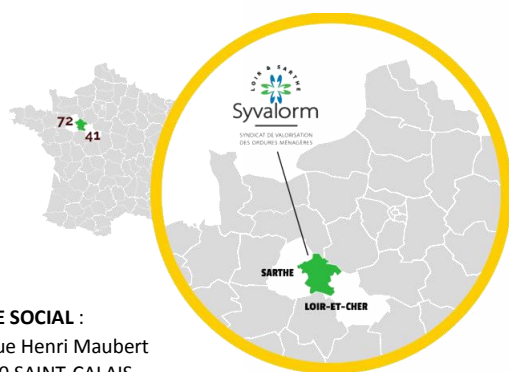


Le **SYVALORM** (SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères) exerce depuis le 1er janvier 2020 une mission de Service Public de Gestion des déchets des ménages et des professionnels lorsque leurs déchets sont assimilables par leur nature à des déchets ménagers (Articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un territoire semi rural étendu

Superficie :
2 386 km²







SIÈGE SOCIAL :

11, rue Henri Maubert
72120 SAINT-CALAIS

ANNEXE :

1, rue François Arago
41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR



-  Site d'enfouissement en post-exploitation
-  Bureaux administratifs
-  Localisation des 20 déchèteries
-  Localisation des 2 quais de transfert

-  C.C. Vallées de la Braye et de l'Anille
 -  C.C. Loir Lucé Bercé
 -  C.C. Gesnois Bilurien
 -  C.C. Pays de l'Huisne Sarthoise
 -  C.C. Collines du Perche
 -  C.C. Perche Haut Vendômois
 -  Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois
- *Communauté de Communes*

Les compétences du syndicat : 2 missions de Service Public

Le SYVALORM intervient pour le compte de **7 EPCI** (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) situés en Sarthe et en Loir et Cher et couvre les besoins de **109 572 habitants** (Données INSEE 2016) répartis sur **134 communes**.

- **La collecte**
En porte à porte (Ordures Ménagères résiduelles et emballages), en points d'apports volontaires (verre, papier et textile) et gestion en régie d'un réseau de 20 déchèteries.
- **Le traitement**
Tri, valorisation matière ou énergétique et élimination des résiduels

Un projet environnemental : prévenir et réduire la production de déchets

- **Limiter l'enfouissement des déchets** ultimes non valorisables (les encombrants ou tout-venant)
- **Répondre aux orientations et obligations** issues du Grenelle de l'environnement confirmées dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- **Favoriser la valorisation** des déchets et le réemploi
- **Maîtriser les coûts**

Le Conseil Syndical et les élus

Le syndicat est administré par un Conseil Syndical composé de 33 délégués élus au sein des EPCI par les Conseils Communautaires des Communautés de Communes membres et dont le nombre de représentants est défini en fonction de leur population municipale selon la règle suivante (Cf. Arrêté Inter Préfectoral des nouveaux statuts du 11/06/2019) :

Nombre d'habitants des EPCI	Nombre de délégués
0 à 5 000	2
5 001 à 10 000	3
10 001 à 15 000	4
15 001 à 20 000	5
20 001 à 25 000	6
25 001 à 30 000	7
30 001 à 35 000	8
Tranche 5 000 supplémentaires	1

LES ÉLUS (mandat 2020-2026)	
Président	Michel ODEAU (Villaines-la-Gonais, 72)
1er Vice-président (finances)	Jean-Claude LECOMTE (Thorigné-sur-Duée, 72)
2ème Vice-Président (collectes)	Patrick GREMILLON (Val d'Etangson, 72)
3ème Vice-président (déchèteries et traitement)	Laurent GAUTHIER (Saint-Arnoult, 41)
Membre du bureau	Francis BOUSSION (Courdemanche, 72)
Membre du bureau	Catherine THOMAS (Mondoubleau, 41)
Membre du bureau	Yves BELOEIL (La Chapelle-Vicomtesse, 41)

Le SYVALORM en quelques chiffres (2019)



*PAV : point d'apports volontaires

Une offre de service diversifiée respectueuse de l'environnement, qui développe au maximum les filières spécifiques de collecte pour limiter l'enfouissement.

4 Modalités de facturation différentes

- La Redevance Incitative (RI)
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi)
- La REdevance Ordures Ménagères (REOM)

Les projets en cours

- Reconversion du site du Ganotin à Écorpain (72) en unité de stockage de bacs, quais de transfert et base logistique pour futur prestataire de collecte
- Adhésion SPL pour projet de construction d'un Centre de tri mutualisé à Parçay-Meslay (37) : 11 collectivités adhérentes représentant 900 000 habitants
- Harmonisation du fonctionnement des services suite à la fusion des collectivités SMIRGEOMES et SICTOM de Montoire au 01/01/2020